



**REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MONDRAGON**

**Arrêté temporaire n° 250-2026
feuillet 318 - 6.1 police municipale**

**Portant réglementation de la circulation
et du stationnement
CHEMIN DES COMBES (MONDRAGON)**

Monsieur SANCHEZ Benoît, Maire de Mondragon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2213-1,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25,

Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,

Considérant les travaux de pose d'une buse destinés à la création d'une entrée charretière sur la parcelle cadastrée section E n°1316, sise chemin des Combes à Mondragon, réalisés par l'entreprise TP YOAN représentée par Monsieur Yoan MONIER, pour le compte de Monsieur Florent CALVET, du 8 juin 2026 au 12 juin 2026 inclus ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers, le maintien du bon ordre et la protection du domaine public pendant la durée des travaux ;

ARRÊTE

Article N°1

À compter du 8 juin 2026 et jusqu'au 12 juin 2026 inclus, la circulation sera réglementée chemin des Combes, au droit des travaux de pose de buse destinés à la création d'une entrée charretière sur la parcelle cadastrée section E n°1316, selon les dispositions suivantes :

- la circulation et le stationnement seront temporairement interdit sur la portion concernée ;
- une déviation sera mise en place par le chemin de la Montagne et matérialisée par une signalisation réglementaire adaptée ;
- l'accès à deux propriétés riveraines situées dans l'emprise des travaux sera maintenu pendant toute la durée du chantier ;
- la circulation sera rétablie quotidiennement de 18h00 à 7h00 pendant toute la durée des travaux.

Article N°2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par :

Entreprise TPYOAN – Monsieur MONIER Yoan
3280, Route de Rochemade
84430 MONDRAGON

